

DURÉE DU MANDAT ET OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE MANDANT, EXCLUSIVITÉ SAUF APPLICATION ÉVENTUELLE DU § "INTERMÉDIAIRES"

LE PRÉSENT MANDAT VOUS EST CONSENTI POUR UNE DURÉE DE 24 MOIS. En conséquence :

- PENDANT LA DURÉE DU MANDAT, NOUS PROPRIÉTAIRE(S) NOUS ENGAGEONS À ÉTUDIER AVEC ATTENTION L'OFFRE DE TOUT ACQUÉREUR QUE VOUS NOUS PRÉSENTEREZ, ET À LIBÉRER LES LIEUX POUR LE JOUR DE L'ACTE AUTHENTIQUE.
- NOUS NOUS INTERDISONS, PENDANT LE COURS DU PRÉSENT MANDAT, DE NÉGOCIER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA VENTE DES BIENS, CI-AVANT DÉSIGNÉS, ET NOUS NOUS ENGAGEONS À VOUS TRANSMETTRE TOUTES LES DEMANDES QUI NOUS SERAIENT ADRESSÉES PERSONNELLEMENT (sauf éventuelle application du § "Intermédiaires", ci-avant). NOUS NOUS INTERDISONS ÉGALEMENT DE FAIRE DE LA PUBLICITÉ POUR CES BIENS SAUF ACCORD ÉCRIT AVEC NOTRE MANDATAIRE.